



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET
DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

CONSEIL SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2026 A 18H30

DELIBERATION N° 18/2026

Présents :

Commune de Rousset : M. Philippe PIGNON, Gilbert ESPOTO
Commune de Peynier : Mmes Béatrice BOTAS, Catherine AMBROGIO
Commune Châteauneuf-Le-Rouge : Mme Isabelle TUPIN
Commune de Puyloubier : Mme Christine GILLIBERT

Date de la convocation : 22 juin 2026

Secrétaire de séance : Mr Gilbert ESPOTO

Objet : Maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire du gymnase intercommunal « Jean ZAY » : Contrat à conclure avec la SAS CMT SERVICES.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical, la nécessité de procéder à la maintenance des Installations de chauffages et ECS du gymnase intercommunal « Jean ZAY ».

Monsieur le Président précise qu'une consultation par demande de devis a été lancée pour cette prestation auprès d'entreprises spécialisées.

Après analyse, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical de confier la maintenance des installations de chauffage et ECS du gymnase intercommunal à la société CMT SERVICES.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à la somme de 2 355,00 € HT soit 2 826,00 € TTC comprenant quatre passages de Maintenance préventive par an suivant le contrat N° 2026-03-03.

Le contrat prend effet le 15.07.2026 pour une durée de trois ans.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE**, de confier la maintenance des installations de chauffage et ECS du gymnase intercommunal à la société CMT SERVICES pour un montant annuel de 2 826,00 euros TTC.

Le secrétaire de séance

Gilbert ESPOTO



Le Président

Philippe PIGNON